



# ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction des ressources humaines Division des personnels d'administration et d'encadrement

Division des personnels d'administration et d'encadrement  
DPAE  
Bureau des personnels d'administration, techniques,  
De laboratoire, sociaux et de santé  
DPAE2

Le recteur de l'académie de Strasbourg

à

Affaire suivie par :  
Sandrine Knapp  
03.88.23.38.98  
Sandrine.knapp@ac-strasbourg.fr

Destinataires *in fine*

6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9  
<http://www.ac-strasbourg.fr/>

Strasbourg, le 22 JAN. 2026

**Objet : Accès aux corps des personnels administratifs de catégories A et B (AAE, SAENES) par voie de liste d'aptitude  
Effet au 01/09/2026**

**Références : Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés  
d'administration de l'Etat**

**Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers  
corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat**

**Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours  
professionnels des personnels publiées au Bulletin officiel spécial n° 7 du 19 décembre 2024 ;**

**Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours  
professionnels des personnels de l'académie de Strasbourg validées en CSA-A du 13 mars 2025 ;**

**Note de service ministérielle relative au déroulement des opérations de recrutement, mobilité et carrière  
des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de  
santé (BIATPSS) du 29 octobre 2025, publiée au Bulletin officiel n° 43 du 13 novembre 2025 ;**

La présente circulaire a pour objet la mise en œuvre des orientations fixées en matière de promotion de corps des personnels administratifs par les lignes directrices de gestion citées en référence et les accès aux corps des AAE (attachés d'administration de l'Etat) et SAENES (secrétaires administratifs de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur).

Les personnels affectés en services académiques, en EPLE et dans l'enseignement supérieur sont concernés et sont invités à consulter la fiche descriptive, jointe en annexe, qui indique les conditions d'accès à ces corps, les modalités et le calendrier de mise en œuvre.

La commission d'experts qui étudiera les dossiers de candidature sera composée de représentants des services académiques, des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur. Les dossiers seront notamment examinés sur la base des critères suivants :

- L'exercice de fonctions relevant de la catégorie supérieure.
- L'exercice de tout ou partie des fonctions de l'agent en éducation prioritaire.
- La valeur professionnelle, matérialisée dans le compte rendu d'entretien professionnel, complété d'un rapport d'aptitude professionnelle, au travers d'une appréciation générale exprimant la valeur professionnelle de l'agent.
- La valeur professionnelle et la manière de servir, appréciées par l'observation de critères objectifs que sont notamment la nature des missions confiées, les spécificités du poste, les effectifs encadrés, le niveau de responsabilité exercées, le montant des budgets gérés, la catégorie d'établissement, le niveau d'expertise, la nature des relations avec les partenaires, la diversité des environnements professionnels (mobilité géographique et/ou fonctionnelle). Elles sont matérialisées dans le rapport d'activité rédigé par l'agent qui devra faire ressortir ses aptitudes à occuper des fonctions de catégorie supérieure.



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des ressources humaines  
Division des personnels d'administration  
et d'encadrement**

- La préparation aux examens professionnels et aux différents concours qui prépare non seulement à l'exercice de responsabilités supérieures mais traduit en outre un engagement volontaire de la personne et une motivation démontrée.

Il est rappelé aux candidats ADJAENES (adjoints administratifs de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur) et SAENES que la mobilité fonctionnelle par promotion de corps est susceptible de s'accompagner d'une mobilité géographique.

Les informations relatives au bilan des promotions 2025 sont disponibles sur l'annexe 2 ci-jointe.

Je vous demande d'assurer la plus large diffusion de cette circulaire et vous remercie de votre précieuse collaboration.

**Pour le recteur et par délégation  
La secrétaire générale de l'académie**

**Claudine Macresy-Duport**

PJ : - Fiche descriptive des conditions d'accès et modalités de candidature  
- Bilan 2025



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des ressources humaines  
Division des personnels d'administration  
et d'encadrement**

**LISTE DES DESTINATAIRES IN FINE :**

Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics du second degré

Mesdames les directrices de l'EREA et de l'ERPD

Mesdames et Messieurs les directeurs des centres d'information et d'orientation

Monsieur le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madame la présidente de l'Université de Strasbourg

Monsieur le président de l'Université de Haute Alsace

Monsieur le directeur de l'INSA

Monsieur le directeur de la BNU

Madame la directrice du CROUS

Monsieur le directeur du CANOPE

Madame la directrice du CREPS

Mesdames et Messieurs les chefs de service du Rectorat